Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902027-20251211-D2025111271-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE

Date de convocation 04/12/2025	Membres En exercice : 15	Présents : 10	Votants 13

Séance ordinaire du 11/12/2025 à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé , à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire

Présents :Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN – Maëldan CORRE – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Annick GUILLERM - Thomas GALL - René CHEVER – Baptiste MESSAGER
Absent ou excusé :

Allan LEON ayant donné procuration à Sébastien MARIE
Marie ROBAIL ayant donné procuration à Delphine SAUBAN
Graziella LIGUINEN ayant donné procuration à René CHEVER
Stéphanie MORVAN
Pascal MOGUEROU

Secrétaire : Aline COAT

OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE CLOCHES ET VERIFICATION DE LA PROTECTION CONTRE LA FOUDRE EGLISE SAINT-YVES – ENTREPRISE MACE

Monsieur le Maire-Adjoint chargé des travaux explique au Conseil Municipal que l'entreprise MACE est titulaire du contrat d'entretien des cloches et vérification de la protection contre la foudre de l'église Saint-Yves. Le contrat est arrivé à échéance, il est donc proposé de le renouveler pour une durée de trois années à partir du 1er janvier 2025 pour une redevance annuelle de 110 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat de maintenance des cloches et vérification de la protection contre la foudre de l'église Saint-Yves avec la société MACE de Trégueux pour un montant annuel de 110 € HT à partir du 1er janvier 2025 pour une durée de trois années.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE

MAIRIE DE PLOUNÉOUR-MENEZ 29 (Finistère)